

Règlement vide-grenier de l'école élémentaire

Jean Moulin -AUPS

Article 1 : Le vide grenier est organisé par l'« Association Locale de Parents d'élèves » d'Aups. Il se déroulera le 08 Avril 2018 de 07h00 à 18h00 dans les rues du village. Ouverture aux exposants à partir de 5h30 à 18h00.

Article 2 : Veuillez nous contacter au 06.79.92.32.58 pour vous préinscrire. Aucune réservation ne sera prise en compte sans contact téléphonique.

Article 3 : Le dossier d'inscription doit être **complet*** et renvoyé dans les meilleurs délais. Les réservations ont été souscrites et acceptées pour la manifestation elle-même et non pour un emplacement déterminé, elles ne peuvent donner lieu à aucune réserve de la part des exposants, même pour les exposants venus les années précédentes.

*Le dossier complet comprend la photocopie recto verso d'une pièce d'identité (en cours de validité), un justificatif de domicile (de moins de 3 mois), l'attestation sur l'honneur dûment complétée et signé.

A renvoyer

(ou à déposer dans la boîte aux lettres de l'école)

**Ecole élémentaire Jean Moulin
Allée Jean Moulin
83630 AUPS**

Article 4 : Le prix d'un emplacement : 6€ pour les Aupsois / 10€ pour les extérieurs

Article 5 : Dès leur arrivée, les exposants se présenteront sous le nom figurant sur le bulletin d'inscription. Ils s'installeront aux places qui leur ont été attribués. Il est interdit de changer d'emplacement, seuls les organisateurs sont habilités à le faire.

Article 6 : Les objets exposés demeurent sous l'entière responsabilité de leurs propriétaires. Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus pour responsables des litiges tels que pertes, vols, casses ou autres détériorations. Les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité (produits inflammables, armes diverses...). Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas de dommages corporels et matériels.

Article 7 : Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'absence.

Article 8 : Aucun matériel ne sera mis à la disposition des exposants.

Article 9 : Il est strictement interdit de vendre des produits alimentaires et boissons.

Article 10 : L'exposant s'engage à rendre l'emplacement dans le même état qu'il l'a trouvé.

L'Association Locale des Parents d'Elèves de l'école élémentaire d'Aups organise son



LE DIMANCHE 08 AVRIL 2018

Rues du village d'Aups

Si vous souhaitez exposer, merci de nous contacter au

06 79 92 32 58

Tarif exposant Aupsois : 6 euros

Tarif exposant extérieurs : 10 euros

Sans appel de notre part votre inscription n'est pas validée

Ouf !! Un peu d'air dans nos placards...

Rendez-vous le 08 AVRIL 2018

Rues du village d'Aups
Vide grenier pour l'école
élémentaire Jean Moulin

Nom de l'exposant :

Nombre d'emplacements demandés :

Règlement :

Chèque à l'ordre de l'OCCE 83

Espèces

Merci de joindre :

- o Une copie recto verso de la pièce d'identité de l'exposant
- o Une copie d'un justificatif de domicile
- o L'attestation sur l'honneur suivante dument remplie :

Je soussigné(e),

Nom : Prénom :

Né(e) le : à Ville : Département :

Adresse :

CP : Ville :

Tél : Email :

Titulaire de la pièce d'identité N°

Délivrée le : par

N° d'immatriculation de mon véhicule :

Déclare sur l'honneur :

- ne pas être commerçant (e)
- ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)
- la non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)

Fait à le

Signature

Pour réserver veuillez contacter Mme MANCEL par téléphone.

Toute demande reçue sans les pièces justificatives ne sera pas prise en compte.

Le dossier complet doit être retourné à l'adresse ci-dessous :

Ecole élémentaire Jean Moulin, Allée Jean Moulin, 83630 AUPS



Rappel :

Ses gains permettent de financer les projets de l'école.